Type d'intervention / Art des Vorstosses	Urgent / Dringend	
INTERPELLATION	Non	
Auteur / Urheber Celine DESSIMOZ, Les Verts	1. Co-Auteur / Miturheber	
2. Co-Auteur / Miturheber	3. Co-Auteur / Miturheber	
Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion		
Les Verts, par Celine DESSIMOZ et Emmanuel REVA	AZ	
Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission		
Titre / Titel		
Ligne THT, étude contradictoire.		

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

Alors que les pylônes de la ligne à très haute tension sont pour la plupart déjà sortis de terre entre Chamoson et Chippis, la commune de Martigny et l'entreprise Swissgrid inauguraient il y a quelques semaines, à la satisfaction de tous, les travaux d'enfouissement de la ligne reliant la centrale de Nant de Drance au réseau THT. Ce succès nous fait du bien car, en ces temps chahutés, toutes les raisons de se réjouir sont bonnes à prendre. Ce succès nous rappelle aussi que les meilleures solutions se construisent à force de persévérance, de discussions, d'écoute et d'arguments.

Il ne s'agit pas ici de comparer le tracé Nant de Drance-Martigny à celui qui relie Chamoson et Chippis. Il s'agit aujourd'hui de nous interroger sur des démarches et des issues opposées, sur les questions qu'elles posent et les réponses qu'elles appellent.

Parmi les démarches que nous voulons rappeler il y a d'abord eu celle, en 2016, de 18'000 Valaisans qui demandaient, par voie de pétition et dans le cadre de la 3e correction du Rhône, une étude d'enfouissement de la ligne THT sur le tracé Chamoson - Chippis. Si la faisabilité technique de la proposition de tunnel avancée par l'entreprise Swissgrid est démontrée, le rapport de l'étude demandée par le Conseil d'État conclura que l'enfouissement coûterait 10 fois plus cher que la ligne aérienne. Le rapport « R3-THT Synergies » est transmis à l'Office fédéral de l'énergie et servira de base de réflexion pour confirmer en septembre 2017 la solution aérienne.

L'autre démarche que nous souhaitons rappeler au Conseil d'État commence quelques mois plus tard, en 2018. C'est celle d'un citoyen physicien, retraité actif et spécialiste reconnu de l'UNIL et de l'EPFL dans l'optimisation

2020.11.368

des processus électromagnétiques liés à la production d'aluminium. Alors que les oppositions et les recours continuent de pleuvoir sur la ligne aérienne, ce spécialiste, le Dr. Jacques Antille, s'empare de l'étude mentionnée ci-dessus. Il démontre que l'étude sur laquelle se fonde la décision de construire 77 pylônes de 100 mètres sur 30 km, est tout simplement erronée. Afin de s'assurer du bien fondé de ses calculs le Dr. Antille a fait contrôler ses résultats par Kan-nak, une entreprise spécialisée dans l'étude de champs magnétiques depuis 40 ans.

Les résultats du Dr Antille et de l'entreprise spécialisée qui en a contrôlé l'exactitude se rejoignent pour conclure que les affirmations du rapport « R3-THT Synergies » sont erronées d'un facteur 10. Ils nous apprennent que le coût d'un enfouissement de la ligne sur quelque 30 km ne couterait pas 10 fois plus cher que l'aérien, mais seulement 50% de plus, si on se donne la peine d'optimiser le système. Ces calculs nous révèlent également qu'une optimisation du système de câblage permet non seulement de maîtriser l'induction magnétique et ses effets sur la santé, mais aussi de diminuer massivement la résistance et par conséquence les pertes électriques. Ainsi, ces résultats nous apprennent que la collectivité aurait pu voir son paysage sauvegardé pour un surcoût qui se serait limité à 50%.

Conclusion / Schlussfolgerung

- Comment se fait-il que les calculs de l'entreprise Schnyder Ingenieur AG, mandatée par le Conseil d'Etat pour évaluer la faisabilité du tunnel proposé par Swissgrid présentent de tels écarts avec les résultats du Dr. Antille vérifiés par une entreprise spécialisée ?
- Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport aux résultats du Dr. Antille tenant compte des différents échanges entre ce dernier et le Conseil d'Etat, notamment la réponse du Dr Antille du 14 février ?
- Entend-il demander une 3ème expertise pour trancher les expertises contradictoires de Schnyder Ingenieur AG et du Dr. Antille / Kan-nak ?
- Comment le Conseil d'Etat s'est-il assuré des compétences de la société Schnyder Ingénieur AG pour l'exécution de son mandat ?
- Quel contrepoids scientifique aux propositions de Swissgrid le canton compte-t-il apporter à l'avenir pour la suite du tracé de la ligne à haute tension dans notre canton?

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung	
12/11/2020	1